


| | | |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 Avril 2021</p> | <p>Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210413-CC_82_2021-DE</p> |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 32 Suppléant : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 82/2021</p> | <p>L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CC Usse et Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 Avril 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléant : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoirs : Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Carole BRETON à David BANANT, Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Gilles CALLET ; Gilles PILLOUX</p> <p>Madame Carole ETTORI est désignée secrétaire de séance</p> | |

OBJET : ENFANCE – Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 6-7-1,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 relative à la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10,

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente en matière de petite enfance. Elle gère quatre multi-accueil d'une capacité totale de 87 places dans les Communes de Seyssel Ain (Les Marmottes), Seyssel Haute-Savoie (Les Marmottons), Frangy (La Courte Echelle) et Chêne-en-Semine (Les P'tits Lutins).

Considérant qu'un multi-accueil de 25 berceaux verra prochainement le jour sur la commune de Minzier.

Considérant que les travaux d'un RAM sont achevés à Seyssel et que des salles sont présentes à Frangy et à la Semine (Chêne-en-Semine).

Considérant la politique de la CC Usse et Rhône en matière de petite enfance.

Le Vice-président Afin de répondre aux besoins des assistants maternels du Territoire (101 au total), de donner des réponses aux parents, et de proposer un lieu de socialisation aux enfants gardés en accueil individuel, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant sur les communes de Seyssel Haute-Savoie, Frangy et Chêne-en-Semine.

Le Vice-président dit qu'au vu du nombre d'assistants maternels sur le territoire, ce service serait proposé à plein temps.

Le Vice-président rappelle qu'un RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des Assistants Maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Le RAM apporte aux Assistants Maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le Vice-président propose la création d'un RAM intercommunal itinérant entre les centralités de Seyssel, Frangy et la Semine. Il indique que les modalités de création seront à définir avec la CAF.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

DÉCIDE la création d'un RAM intercommunal

SE PRONONCE favorablement à la création d'un RAM itinérant.

AUTORISE Monsieur le Président à demander des subventions à la CAF de Haute-Savoie.

AUTORISE Monsieur le Président à viser tout acte afférant à la création du RAM.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.